

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21

- membres présents : 19

- suffrages exprimés : 19

- pour : 19

DÉLIBÉRATION nº B2022/136

L'an deux mille deux et le 8 novembre 2022 à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance. Présents: Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Albert BEGUE et Laurent LAGES

<u>Objet</u>: Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Benque-Molère pour le financement de travaux sur bâtiments communaux (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Benque-Molère sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 493 € à la CCPL pour l'opération : travaux sur bâtiments communaux, Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux bâtiments communaux	9 393.00 €	Subvention DETR	3 193.00 €
		Fonds de concours CCPL	2 493.00 €
		Autofinancement commune	3 707.00 €
Total	9 393.00 €	Total	9 393.00€

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 493 € à la commune de Benque-Molère pour le financement de l'opération de travaux sur bâtiments communaux.

Pour copie conforme,

Le Président

Bernard PLANIO

Le secrétaire de séance Alain PIASER

> Accuse de réception en préfecture 065-200070787-20221108-2022-136B-DE Date de télétransmission : 23/11/2022 Pate de réception préfecture : 23/11/2022

Affichée le 23 NOV. 2022